CATALOGUE DE PRODUITS

COMAT

Recherche sur ... PROFIL

COMAT
Z.I. HOWALD / Luxembourg
Tél. +352 49 61 21 www.comat.lu

§1 Généralités

Article 1: Les présentes conditions générales s'appliquent aux contrats de vente conclus entre les sociétés COMAT SA, COMAT LOCATION SA ou COMAT Matériel Sàrl (le vendeur) et le client, à l'exclusion de toutes autres conditions, sauf accord écrit signé par un des administrateurs de la société. Elles ne s'appliquent pas aux locations, ni aux réparations de matériel.

§2 Formation du contrat

Article 1: La commande lie l'acheteur, elle vaut contrat

Article 2: En cas d'annulation d'une commande par le client, le vendeur pourra exiger le paiement d'une indemnité égale à 25 % du prix du contrat

§3 Transfert de risques

Article 1: La conclusion du contrat emporte immédiatement transfert du risque de la chose à charge de l'acquéreur.

Article 2: Lors du transport et durant des travaux d'amélioration, les risques de la chose sont donc à charge de l'acheteur. En cas de dépôt de la marchandise dans les stocks du vendeur, les risques de la chose sont également à charge de l'acheteur

§4 Paiement

Article 1: Les factures sont payables au comptant dans les 30 jours de leur date d'émission

Article 2: Lorsque, par dérogation à l'article 1er, des délais de paiement ont été expressément accordés, tout retard, même partiel, de paiement d'une ou de plusieurs échéances, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate du solde entier à échoir

Article 3: Lorsque, par dérogation à l'article 1er, des réductions et escomptes ont été accordés, ces derniers ne sont applicables que si la facture est intégralement réglée dans les délais prévus. Dans le cas contraire, les escomptes et réductions ne trouveront plus application et le montant intégral de la facture doit être réglé

Article 4: Les factures non réglées à leur échéance porteront de plein droit intérêt aux taux prévu par la loi du 18 avril 2004 et la directive du 16 février 2011, augmenté de 50%, et ce dès la date d'échéance, de plein droit et sans qu'une quelconque mise en demeure ne soit nécessaire, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts

Article 5: Conformément aux articles 8 et suivants de la loi du 18 avril 2004, respectivement l'article 6 de la directive du 16 février 2011, tout rappel ou mise en demeure sera refacturé à titre de frais à hauteur de 25,- EUR. Si un recouvrement judiciaire s'avère nécessaire, un minimum de 1000 EUR de frais d'avocats sera à charge du client

Article 6: Par dérogation à l'article 4, les factures non réglées à leur échéance redues par un consommateur final porteront intérêt au taux légal

§5 Astreinte

Article 1: En cas de non-paiement du solde du prix à l'échéance, le débiteur s'oblige à verser au créancier une indemnité correspondant à 10 % du solde impayé par jour de retard. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect de la date d'échéance par le débiteur

Article 2: Pour autant que le débiteur soit un consommateur final, cette astreinte est ramenée à 50.- EUR par jour de retard

§6 Paiement d'un acompte

Article 1: Un acompte correspondant à 30 % du montant de la commande peut être demandé au moment de la formation du contrat. Le solde sera dû au moment de la livraison

Article 2: Il est précisé expressément qu'un acompte versé ne vaut pas faculté de dédit et ne donne pas droit à l'acheteur de renoncer au contrat

Article 3: Tout acompte versé restera acquis au vendeur en cas d'incident d'exécution ou de résiliation du contrat imputable au client

§7 Réclamations

Article 1: Toute contestation relative à la facture doit être faite sous forme écrite dans un délai de 10 jours. Passé ce délai, la facture est considérée comme dûment acceptée

§8 Livraison

Article 1: Les délais ou dates de livraisons portés par le vendeur sur ses offres ou confirmations de commande n'ont qu'un caractère purement indicatif. Ils ne peuvent en aucun cas constituer de la part du vendeur un engagement ferme de livrer à date fixe, ni justifier l'annulation de la commande par le client, ni donner lieu à dommages et intérêts ou pénalités de retard

Article 2: Aussi longtemps que le client n'exécute pas une quelconque de ses obligations, les termes et délais se trouvent automatiquement prorogés

Article 4: Le client s'engage à tenir le vendeur indemne de tous frais de procédure et d'avocat
consommateur est en droit d'émettre une mise en demeure de livrer dans le mois. Le délai de s'exécuter ne pourra être inférieur au mois. Passé ce délai, le consommateur sera en droit de mettre fin au contrat

§9 Réserve de propriété

Article 1: Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, tout matériel vendu reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires

Article 2: Pendant la durée de la réserve de propriété au profit du vendeur, l'acheteur prend à charge tous les risques de perte, de détérioration, même par cas fortuit ou de force majeure

Article 3: Tant qu'il ne s'est pas acquitté de la totalité du prix de vente ainsi que de tous ses accessoires, l'acheteur s'interdit d'aliéner, de donner en gage le bien, y compris le gage sur fonds de commerce, ou de diminuer autrement la valeur du matériel. Il s'engage également à ne pas entraver une éventuelle récupération du bien par le vendeur, notamment en l'exportant ou en l'intégrant dans un autre objet.

Article 4: A défaut d'apurement de la dette, le vendeur peut, conformément à l'article 116 du Code de Commerce, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée au débiteur, faire procéder à la vente publique des biens donnés en gage

§10 Conformité de la marchandise et garanties

Article 1: Sauf stipulation contraire expresse, le vendeur n'accorde aucune garantie autre que la garantie légale

Article 2: Par dérogation à l'article 1 et en application de l'article 6 de la loi du 24 avril 2004, respectivement de l'article 7 de la directive du 25 mai 1999, le vendeur accorde aux consommateurs une garantie de 2 ans pour les biens neufs et une garantie d'un an pour les biens d'occasions

Article 3: Le vendeur se réserve le droit de remplacer la marchandise qui est l'objet du contrat par une marchandise équivalente lorsque la première n'est plus disponible

Article 4: Lors de la livraison de la marchandise, le client s'engage à vérifier la marchandise et à dénoncer immédiatement toute non-conformité ou tout vice apparent ou facilement décelable

Article 5: Le client s'engage à dénoncer par lettre recommandée toute non-conformité et tout vice non prévu par l'article 3 dans un délai de 7 jours à partir de sa découverte

Article 6: La garantie cesse de plein droit si l'acheteur procède lui-même ou fait procéder par des tiers non expressément agréés par le vendeur à des réparations ou transformations quelconques.

Article 7: La garantie ne couvre pas l'usure normale. Elle ne s'applique pas non plus lorsque le défaut est dû à une utilisation anormale, non-conforme ou fautive, notamment lorsque l'entretien n'est pas effectué selon les prescriptions du constructeur ou s'il n'est pas donné suite aux invitations de vérifications techniques

§11 Clause résolutoire

Article 1: Le vendeur se réserve le droit de poursuivre la résolution du contrat en cas d'inexécution par l'acheteur d'une quelconque de ses obligations. Le contrat sera résolu 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure préalable par le vendeur et les marchandises devront être restituées sans autre formalité

Article 2: L'acheteur s'engage à ne pas s'opposer à cette récupération et à rendre le bien dès mise en demeure. En cas d'opposition injustifiée, les dommages et intérêts pour non récupération sont évalués forfaitairement à 1.500,- EUR

Article 3: En cas de récupération du bien l'acheteur s'engage à indemniser le propriétaire pour la diminution de la valeur subie par le bien, y compris l'utilisation et l'usure normale, la détérioration ou la destruction, les frais de récupération ainsi qu'à rémunérer selon les prix habituellement pratiqués, l'usage qu'il avait de la chose. Pour se faire indemniser, le vendeur est en droit de se servir sur la partie du prix déjà payée par le client, lequel ne saurait exiger restitution que si le vendeur a été indemnisé de tout préjudice subi

§12 Dispositions finales

Article 1: Le client déclare expressément renoncer à faire valoir des conditions générales propres

Article 2: Le contrat sera régi en ce qui concerne sa formation, sa validité, son interprétation et son exécution par le droit luxembourgeois

Article 3: En cas de litige, les Tribunaux de Luxembourg-Ville seront seuls compétents

Les articles présentés dans ce catalogue sont un extrait de notre programme de vente qui n'est en aucun cas exhaustif. Contactez-nous pour des informations supplémentaires ou tout renseignement.

COORDONNEES ET HORAIRES

COMAT SA | COMAT LOCATION SA | COMAT Matériel Sàrl

10, rue des Bruyères L-1274 HOWALD

Tél: (+352) 49 61 21 | Fax: (+352) 40 22 74 | E-Mail: comat@comat.lu

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Vendredi: 7h30 - 12h00 | 12h30 - 17h00 | Samedi: 8h00 - 12h00

http://www.comat.lu

DEPÔT DE COFFRAGE

580, route de Thionville L-5888 ALZINGEN

Tél: (+352) 49 61 21 - 300 | E-Mail: comat@comat.lu

HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Vendredi: 7h30 - 12h00 | 13h00 - 16h00 | Samedi fermé

PLAN D'ACCES

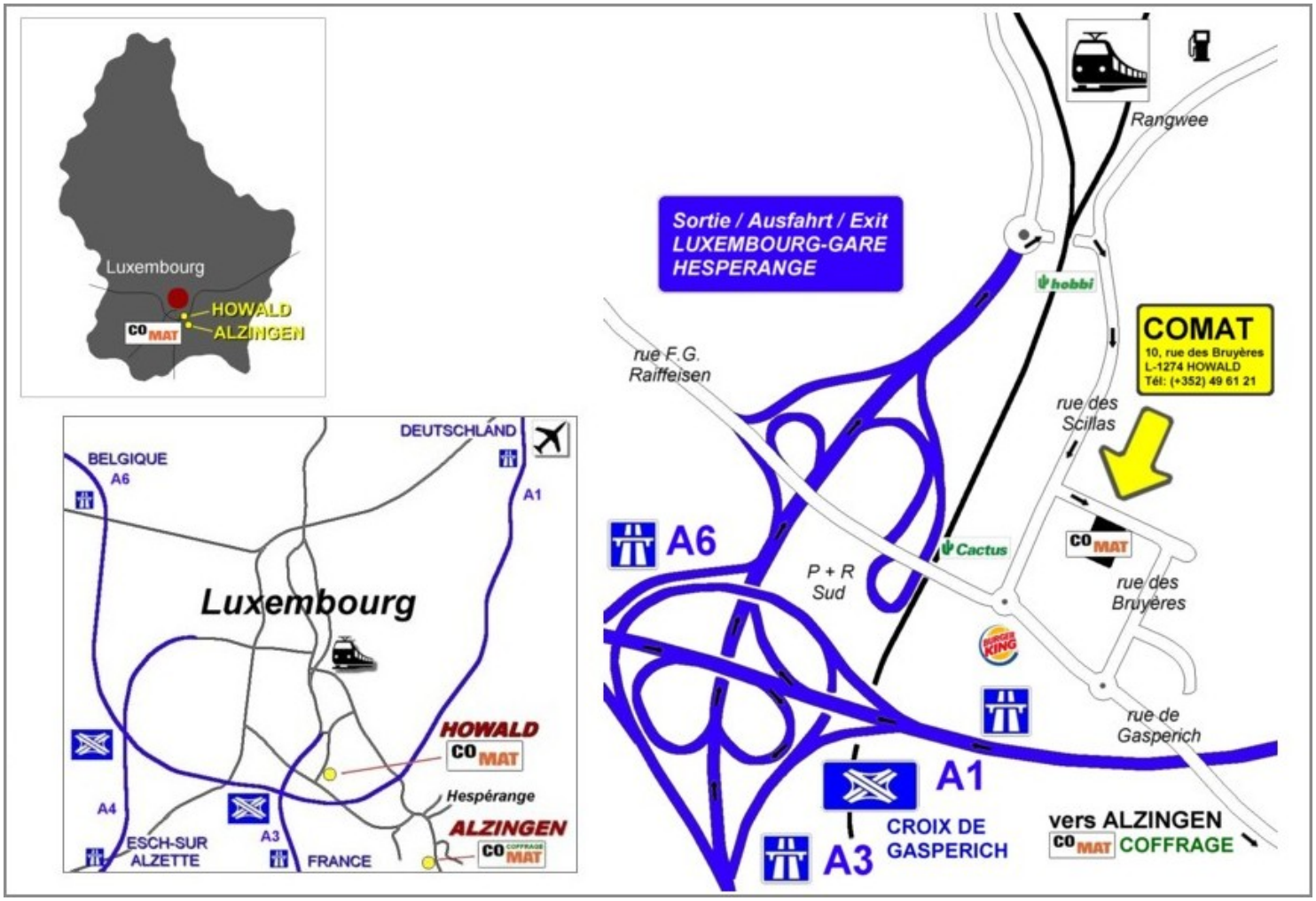

autoroutes venant de Metz, Arlon ou Trèves | direction Luxembourg, sortie Luxembourg-Gare et Hespérange | ensuite direction Luxembourg-Gare, au rond-point à la fin de l'autoroute à droite | passage par un petit tunnel | puis première rue à droite (rue des Scillas) ensuite première rue à gauche (rue des Bruyères)

Pics, forêts, bûches etc

MECHE A BETON - Y CUTTER SDS +

Application: béton, pierre, maçonnerie, marbre, brique
Ergonomie améliorée
Profil d'arrête à trois dimensions en "Y"

MECHE A BETON - Y CUTTER SDS MAX

Application: béton, pierre, maçonnerie, marbre, brique
Ergonomie améliorée
Profil d'arrête à trois dimensions en "Y"

CO MAT
Z.I. HOWALD / Luxembourg
Tél. +352 49 61 21 www.comat.lu

Machines à profiler et à cintrer

SERTISSEUSE SCHLEBACH - FLITZER

Sertisseuses universelles pour bac profilé utilisées pour le sertissage du joint en pli angulaire ou en double joint debout
en une seule opération pour les bacs de profil droit.
Vitesse de travail 11 m/min

CODE ARTICLE: **FLITZER**

SERTISSEUSE SCHLEBACH - PICCOLO

Sertisseuses universelles pour bac profilé utilisées pour le sertissage du joint en pli angulaire ou en double joint debout
en une seule opération, profil droit et cintré à partir d'un rayon de 600 mm.
Vitesse de travail 9 m/min

CODE ARTICLE: **PICCOLO**

Pinces, tenailles et clefs

CLE SERRE TUBE 45°

Mâchoires coudées à 45°, denture inversée à contre-sens de rotation,
branche en profil double T
bague de fixation imprédable
long. 320 mm

CODE ARTICLE:	8320015

COMAT
Z.I. HOWALD / Luxembourg
Tél. +352 49 61 21 www.comat.lu

Protection des pièds

CHAUSSURES DE SECURITE - EMMIX

Avantage: Semelle à fort cramponnage - Usage intérieur/exétieur - Languette matelassée tout cuir - Résistant à l'huile
Tige: Cuir de buffle pleine fleur noir, aspect huilé
Semelle: PU double densité profil outdoor

CODE ARTICLE: **EMMIX ?**

CHAUSSURES DE SECURITE - TRAINIX

Avantage: Entièrement doublé et matelassé - Profil de semelle tout-terrain - Résistant à l'huile
Embout et intercalaire acier
Semelle: PU double densité "re-flex", grip profilé antidérapant

CODE ARTICLE: **TRAINIX ?**

Plaques repères

_ACCESSOIRES

Profil pour fixation panneau bleu 140 x 200 mm

CODE ARTICLE:	16104

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

16108	Profil pour fixation panneau rouge 250 x 200 mm

Etais et poutrelles

POUTRELLES DE COFFRAGE CE - H20

Faciles à mettre en ?uvre, profil ergonométrique
Peuvent être combinés avec d'autres éléments pour former des ensembles de coffrages
Longueurs: 2,45 / 2,60 / 2,90 / 3,30 / 3,60 / 3,90 / 4,50 / 4,90 / 5,90 / 6,9 m

CODE ARTICLE:	H20290 - 20600

Disponible en LOCATION

Coffrages de joints

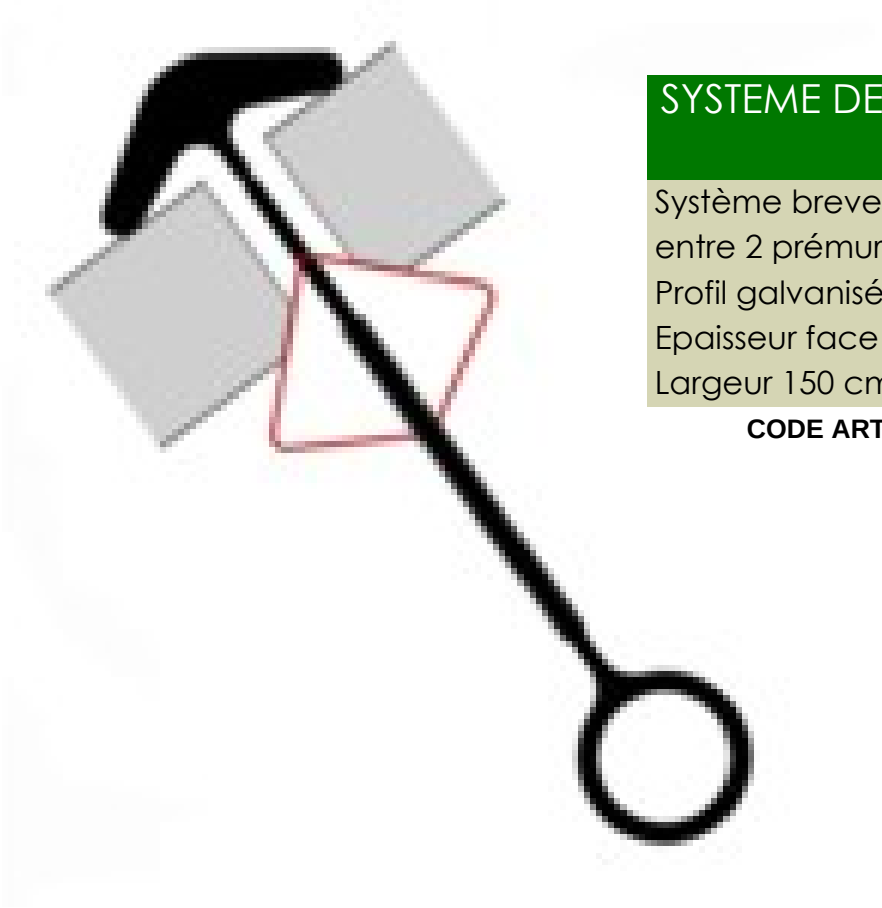

SYSTEME DE COFFRAGE DE JOINTS FLUXX

Système breveté pour coffrer les joints entre 2 prémurs
Profil galvanisé, peint au four
Epaisseur face prémur: de 50 à 80 mm / Largeur 150 cm

CODE ARTICLE: **5810010**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

5810015	Profil galvanisé, peint au four Largeur 100 cm
5810060	Profil angle intérieur Largeur 150 cm
5810065	Profil angle intérieur Largeur 100 cm

COMAT
Z.I. HOWALD / Luxembourg
Tél. +352 49 61 21 www.comat.lu

Profils et baguettes

PROFIL "U"

Profil PVC - Longueur 2,00 m

Hauteur: 50 mm - Largeur: 30 mm

CODE ARTICLE: **SL50/30**

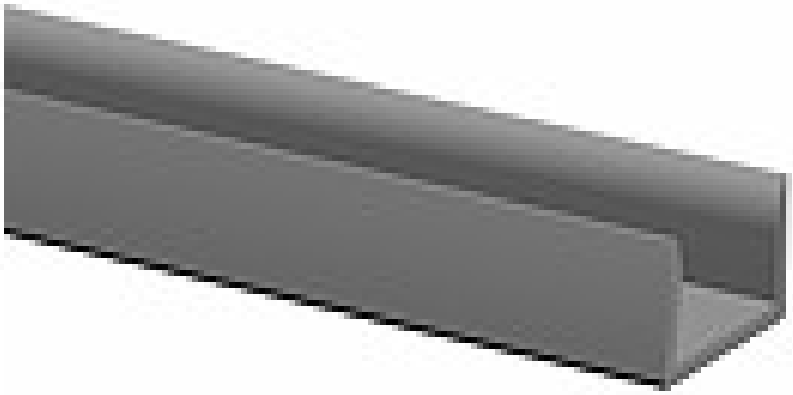

PROFIL A DE LIAISON DE MURS - ANKROBRIK

Profils galvanisé - long. 1,25 m

CODE ARTICLE: **RS3330**

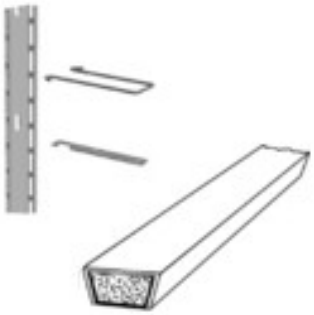

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

RS3350	Etriers - long. 100 mm, larg. 40 mm, Ø 3 mm
RS3352	Crochets - long. 100 mm

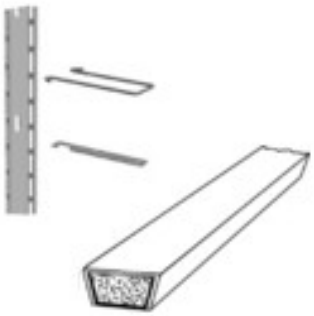

PROFIL A DE LIAISON DE MURS - ANKROMUR

Crochets - long. 245 mm, Ø 4 mm

CODE ARTICLE: **PLMC**

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

PLMCOM	Coulisses à crochets - long. 2,40 m

PROFIL PVC

sans perforations latérales

Long.2,00 m - Hauteur 25 mm

CODE ARTICLE: **AL25-1**

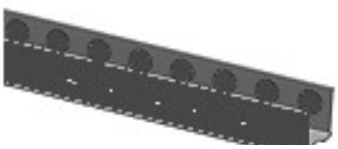

COMAT
Z.I. HOWALD / Luxembourg
Tél. +352 49 61 21 www.comat.lu

DANS LA MÊME RUBRIQUE:

AL25-2	*avec perforations latérales*
	Long.2,00 m - Hauteur 25 mm
AL30-1	Long.2,00 m - Hauteur 30 mm
AL30-2	Long.2,00 m - Hauteur 30 mm
AL40-2	Long.2,00 m - Hauteur 40 mm
AL50-2	Long.2,00 m - Hauteur 50 mm

COMAT
Z.I. HOWALD / Luxembourg
Tél. +352 49 61 21 www.comat.lu

TABLE DES MATIERES

MACHINES-OUTILS page3

Matériel de perforation page3

Pics, forêts, bûches etc page4

Outils spécifiques page4

Machines à profiler et à cintrer page5

OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS page5

Outils à main page5

Pinces, tenailles et clefs page6

SIGNALISATION ET SECURITE page6

Sécurité page6

Protection des pièds page7

Signalisation page7

Plaques repères page8

TECHNIQUES DE BETONNAGE page8

Coffrages page8

Etais et poutrelles page9

Consommables page9

Coffrages de joints page10

Profils et baguettes page11

Les articles présentés dans ce catalogue sont un extrait de notre programme de vente qui n'est en aucun cas exhaustif. Contactez-nous pour des informations supplémentaires ou tout